

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2026

---

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° CE743

## **SOUS-AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Létard

à l'amendement n° CE144 de M. Duparay

-----

### **ARTICLE PREMIER**

Compléter le second alinéa par les mots :

« , ainsi que la réhabilitation de l'habitat minier dégradé ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement complète l'amendement CE144 afin d'intégrer la réhabilitation de l'habitat minier dégradé parmi les priorités du troisième programme national de renouvellement urbain. Dans certains anciens bassins miniers, cet habitat, souvent diffus, présente d'importants besoins de réhabilitation sans avoir toujours pu être pleinement pris en compte dans les précédents programmes de renouvellement urbain. Il convient donc de mieux intégrer cette problématique dans la requalification globale de ces territoires.